

# AVIS

**Le recueil des actes administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021 est à la disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

A Saint-Palais-sur-Mer,

Le 11 OCT. 2021

Le maire,



Claude BAUDIN